

Conseil scientifique

21 JUIN 2019

Projet de procès-verbal

		NOM	Prénom	Présence/Absence
Président du CS (parmi les personnalités qualifiées)	IRT SystemX	AKNIN	Patrice	Présent
	Flying Whales	ALLANO	Sylvain	Représenté
	Institut d'Optique Graduate School	ASPECT	Alain	Présent
	ENSAM	AUBARD	Xavier	Présent
	Institut Curie	GOUD	Bruno	Présent
	Université Paris-Sud	PAULIN	Christine	Présente
	Renault SAS	PERRIN	Jérôme	Représenté
	SAFRAN Aircraft Engines	RUIZ-SABARIEGO	Juan-Antonio	Excusé
ires	Université Paris-Sud	AUGÉ	Étienne	Présent
Représentants d'institutions partenaires	ENS (Paris Ulm)	ВАСН	Francis	Représenté
	CNRS	DE FORNEL	Frédérique	Représentée
	INRIA	GERBEAU	Jean-Frédéric	Représenté
ď'in	Université Sorbonne Paris Cité	NIAYESH	Ladan	Présente



Collège A (professeurs des universités)	Département Génie Mécanique, LMT	CHAMOIN	Ludovic	Excusé
	LBPA	CHERFILS	Jacqueline	Présente
	Département EEA, laboratoire SATIE	GABSI	Mohamed	Excusé
	Département Chimie, laboratoire PPSM	MIOMANDRE	Fabien	Représenté
Collège B (autres personnels d'enseignement et de recherche)	Département Sciences sociales, IDHES	FAGES	Volny	Excusé
	Département Génie Civil, LMT	GIRY	Cédric	Représenté
	Département Génie Mécanique, LMT	LAVERNHE	Karine	Représentée
	Département de Mathématiques, CMLA	MEINHARDT- LLOPIS	Enric	Présent
Ingénieurs de recherche	Siège vacant			
Usagers de l'Ecole	Département de Biologie	PERONI	Enzo	Présent
Usagers de l'Ecole (suppléante)	Laboratoire PPSM	JEGAT	Céline	Excusée

Membre de droit :

Président de l'ENS Paris-Saclay	ZALIO	Pierre-Paul	Présent
---------------------------------	-------	-------------	---------

Invités permanents Présidence :

Vice-présidente déléguée aux études et à la vie	DE SA	Caroline	Excusée
étudiante			
Vice-présidente chargée des moyens	DURIEU	Cécile	Présente
Vice-présidente chargée de la formation	LARTIGUE	Claire	Présente
Vice-président chargé de la recherche	NAKATANI	Keitaro	Présent
Directeur général des services	TAVERNIER	François	Excusé

Invités :

Responsable du service Communication	CROZET	Morgann	Excusé
Responsable du service des Relations	EVAIN	Catherine	Excusée
internationales			
Responsable du service Valorisation	HAMON	Christian	Présent
Directeur du département des études	MAZALEYRAT	Frédéric	Présent
doctorales			
Directrice générale des services adjointe en	TORRICELLI	Catherine	Excusée
charge des ressources humaines			

Intervenant:

école———
normale ———
supérieure———
paris—saclay——

Directeur de l'IDHES – site de Cachan BESSY	Christian	Présent

ORDRE DU JOUR

l.	Approbation du procès-verbal de la réunion précédente (séance du 22 février 2019) – (Vote)	4
II.	Points d'actualité	4
III.	Départements d'enseignement et de recherche (DER) : modification du règlement intérieur (vote)	5
IV.	HCERES : retour des comités d'évaluation des entités de recherche	7
:	IDHES (Institutions et dynamiques historiques de l'économie de la société)	7
	2. LBPA	8
V.	Accompagnement RH des enseignants-chercheurs et des enseignants	8
VI	Questions diverses	q

La séance s'ouvre à 9 heures 40 sous la présidence de Patrice AKNIN.

Approbation du procès-verbal de la réunion précédente (séance du 22 février 2019) – (Vote)

Le procès-verbal de la séance du 22 février 2019 est approuvé à l'unanimité.

II. Points d'actualité

Pierre-Paul ZALIO indique que les statuts de l'Université Paris-Saclay ont été approuvés par le comité technique et le conseil d'administration de l'université Paris-Sud.

Etienne AUGE précise que le vote a donné lieu à 5 abstentions et 5 votes contre.

Pierre-Paul ZALIO signale que l'IHES a adopté ce texte et que le comité technique de l'ENS a apporté un avis positif au texte, qui a, en revanche, fait l'objet d'un vote négatif de celui de CentraleSupelec. Un nouveau comité technique se réunira donc début juillet. Le conseil d'administration de l'ENS se prononcera quant à lui le 28 juin. Par ailleurs, le positionnement de coordinateur de l'ENS Paris-Saclay pour la Graduate School dédiée aux métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche a été discuté dans des groupes de travail et acté entre les chefs d'établissement.

Une discussion est également en cours sur l'évolution de la tutelle des laboratoires au sein des universités regroupées. Il s'agit de concilier la volonté du CNRS de simplifier ses relations avec les universités avec lesquelles il a noué un partenariat privilégié et la volonté des universités expérimentales de voir le CNRS s'impliquer plus fortement dans la gouvernance et les objets de l'université. Les universités souhaitent également trouver un juste milieu entre la relation entre le CNRS et l'université regroupée et la préservation de liens scientifiques et juridiques particuliers avec les établissements composantes. Paris-Saclay défend une solution de tutelle conjointe avec les établissements composantes.

Alain ASPECT observe que cette solution ajoute une couche supplémentaire.

Pierre-Paul ZALIO précise qu'il s'agit plutôt de simplifier la gouvernance tout en respectant les contraintes juridiques liées à l'emboîtement et de trouver les bons niveaux de discussion.

Christine PAULIN estime que ce rôle dissymétrique peut poser problème. La faculté des sciences ne sera plus comme aujourd'hui la seule composante à s'occuper du laboratoire au sein de Paris-Saclay. La représentation de l'université Paris-Saclay devrait, selon elle, couvrir à la fois l'ENS et la faculté des sciences. A défaut, chacune doit être présente avec le même degré de responsabilité. La question du positionnement des Graduate Schools se révèle également importante.

Pierre-Paul ZALIO indique que l'Université Paris-Saclay a défini collectivement sa position en faveur de la tutelle conjointe. L'hypothèse de placer les Graduate Schools en première ligne, un temps explorée, n'a pas été retenue par le CNRS.

Alain ASPECT souligne qu'il ne faut pas multiplier les instances, car les chercheurs n'auront plus le temps pour leur activité de recherche.

Pierre-Paul ZALIO remarque qu'il faut veiller à ce que tout le monde ne soit pas présent à tous les niveaux.

Christine PAULIN estime que les chercheurs sont aussi responsables de cette situation, car ils souhaitent être présents partout.

Alain ASPECT observe qu'il faudrait aussi sensibiliser les chercheurs à l'importance de bien choisir leurs instances.

Bruno GOUD signale que PSL ne demande pas à assurer la tutelle des unités de recherche.

Pierre-Paul ZALIO indique que dans ce schéma, également adopté par l'université de Lyon, un seul organisme détient la délégation de représentation vis-à-vis du CNRS. Chacun assure la tutelle pour la structure regroupante.

Patrice AKNIN observe que la solution de tutelle conjointe constitue le miroir du statut des personnels. L'un ne pourra pas changer sans l'autre.

Frédéric MAZALEYRAT estime que cette solution aura un impact sur les unités ayant des tutelles extérieures à Paris-Saclay.

Pierre-Paul ZALIO reconnaît que la situation se complexifie avec les unités de recherche ayant plusieurs tutelles entre plusieurs regroupements. Il faudra donc décliner la solution de manière pragmatique.

Le chantier immobilier de l'Ecole avance. La livraison devrait intervenir fin octobre.

Les directeurs et présidents d'école normale supérieure, le président de l'Ecole Polytechnique et les directeurs de HEC et de l'ESSEC ont par ailleurs été sollicités par la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation pour réfléchir conjointement à la diversité sociale dans les écoles de la fonction publique.

Plusieurs événements ont été organisés au cours des derniers mois, notamment la journée Sidaction, la journée Handivalides, une exposition sur l'histoire de l'Ecole, le lancement de la Scène de recherche, le festival de robotique, etc. Dans les événements à venir figurent les vingt ans du LPQM, la journée d'hommage à Robert Azencott, fondateur du CMLA qui a permis à l'ENS Paris-Saclay de s'imposer dans le domaine des statistiques massives ainsi que des évènements liés à la chaire industrielle intelligence artificielle, l'école d'été franco-allemande « Transfer Learning » et le lancement du challenge IA de la région Ile-de-France.

Enfin, le patrimoine pourrait devenir l'un des axes de visibilité du travail de recherche associant sciences de la nature et sciences humaines et sociales, avec la perspective d'accueillir l'infrastructure européenne sur l'étude des matériaux anciens, E-RIHS (European Research Infrastructure for Heritage Science), sur le site de Saclay.

III. Départements d'enseignement et de recherche (DER) : modification du règlement intérieur (vote)

Keitaro NAKATANI indique qu'après les débats en conseil scientifique, des discussions ont été menées avec les entités, départements d'enseignement et laboratoires. La CFR a donné son avis le 24 mai. Le règlement intérieur passera ensuite au comité technique et au conseil d'administration.

Les DER présentent plusieurs configurations selon les périmètres des laboratoires et des départements :

- un département et un laboratoire dans un DER ;
- un laboratoire associé à plusieurs DER ;
- plusieurs départements ou laboratoires dans un DER :
- un département maintenu lorsqu'aucun laboratoire n'est associé (langues).

En termes de gouvernance, plusieurs configurations sont également possibles. L'équipe de direction associera les directeurs de laboratoire (ou, lorsqu'un directeur de laboratoire dirige le DER, son adjoint), ainsi que le (s) directeur(s) adjoint(s) aux études. Elle sera chargée de l'articulation des activités d'enseignement et de recherche, en association avec les directeurs de laboratoire. Le conseil du DER aura la compétence sur les questions transverses à la formation et la recherche, et un conseil restreint sera chargé de la formation. L'article 43 du règlement intérieur maintient l'existence des conseils de laboratoire, auxquels assistera désormais le directeur du DER.

Le DER exercera une responsabilité sur le recrutement et le suivi des normaliens, la politique de formation, les liens entre formation et recherche, l'animation scientifique et les campagnes d'emploi.

Jacqueline CHERFILS observe que la gouvernance peut, dans la pratique, entraîner un déséquilibre entre formation et recherche lorsque plusieurs laboratoires sont regroupés.

Pierre-Paul ZALIO remarque que les équipes de direction des départements n'accueillent aujourd'hui aucun représentant du laboratoire de recherche. En outre, les conseils de laboratoire continueront d'exister.

Keitaro NAKATANI précise que le directeur du DER couvre les deux aspects (formation et recherche). Il peut s'agir aussi bien d'un enseignant-chercheur que d'un chercheur CNRS.

Bruno GOUD s'interroge sur l'articulation entre les DER et les Graduate Schools.

Pierre-Paul ZALIO répond que les établissements doivent continuer de fonctionner. Il faudra cependant veiller à ne pas multiplier les cercles de discussion et assurer la cohérence entre les deux structures.

Patrice AKNIN s'enquiert du devenir du département de langues.

Pierre-Paul ZALIO indique qu'il conservera son appellation de département. L'ENS a signé un partenariat avec l'Université de Paris pour le développement de la compétence angliciste de tous les élèves. Pour autant, l'activité de recrutement des élèves et de projection vers le doctorat relève de la compétence d'un département. Le département d'anglais devra donc constituer une unité de recherche, peut-être en partenariat avec l'Université de Paris ou avec Versailles-Saint-Quentin?

Patrice AKNIN demande si ce nouveau périmètre modifiera les flux d'élèves et les concours.

Pierre-Paul ZALIO répond que la logique d'affectation des élèves dans les départements a déjà été modifiée. Auparavant, le concours de recrutement après les classes préparatoires orientait vers un ou des département(s) précis. L'ouverture est aujourd'hui plus grande, mais elle ne devrait pas modifier les concours.

Patrice AKNIN remarque qu'il n'existe pas autant de spécialités aux concours que de DER.

Pierre-Paul ZALIO indique qu'il reste des liens forts sur certaines spécialités, mais il n'existe plus une stricte bijection entre les concours et les départements, surtout avec la diversification des recrutements.

Patrice AKNIN estime qu'il faudrait établir une maquette sur la façon dont les étudiants entrent dans ces DER.

Pierre-Paul ZALIO précise que le recrutement dépend de l'école et non des DER. L'orientation de l'élève vers un département donné s'organise autour de son projet d'étude spécifique. Les parcours pluridisciplinaires dépassant le périmètre des DER seront également privilégiés.

Enzo PERONI considère que la mise en place des DER est une bonne chose pour les étudiants et espère qu'elle renforcera les liens entre l'enseignement et la recherche. Il invite la présidence à veiller à ce que les directeurs des DER possèdent bien la double compétence.

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

IV. HCERES: retour des comités d'évaluation des entités de recherche

1. IDHES (Institutions et dynamiques historiques de l'économie de la société)

Christian BESSY présente le laboratoire Institutions et dynamiques historiques de l'économie de la société. Il rappelle qu'en 2018, le HCERES a reconnu la plus-value de ce laboratoire et relevé que son projet scientifique 2019-2023 redéfinit son identité scientifique en insistant sur sa dimension pluridisciplinaire et collaborative. Il a toutefois déploré son manque d'intégration dans les réseaux de recherche internationaux et estimé que ses objectifs ne pourraient être atteints qu'avec de nouvelles compétences techniques.

Pour répondre à cet avis, le laboratoire essaie de renforcer cette intégration par différentes actions (séminaire résidentiel, participations croisées aux séminaires, ouvrages collectifs) et une participation accrue à des réseaux internationaux de recherche. Le déménagement sur le plateau de Saclay offre également une opportunité de développer l'unité grâce aux apports de l'Université Paris-Saclay et de la MSH, en particulier sur la question du traitement des données. A terme, il pourrait même être envisagé de créer un nouveau laboratoire de sciences sociales à l'échelle de Paris-Saclay.

Christine PAULIN indique que l'équipe Etudes sur les sciences et techniques (Université Paris-Sud) est en discussion avec l'IDHES en vue d'un rapprochement.

Christian BESSY précise que Virginie Fonteneau a contacté l'IDHES pour fonder un nouveau site du laboratoire sur l'université Paris-Sud, mais la démarche semble assez difficile. Deux journées ont été organisées conjointement à Evry et Cachan sur le thème « ingénieurs et entreprises », mais le rapprochement n'a pas été plus approfondi pour l'instant.

Pierre-Paul ZALIO observe que la remarque du HCERES sur l'intégration dans les réseaux de recherche internationaux vise à augmenter le taux de publications dans des revues de langue anglaise. Le laboratoire pourrait également tirer parti du programme Booster qui a pour vocation de construire des stratégies de collaboration.

Le raisonnement multi-sites permet à l'unité de penser ses propres problèmes, mais il présente aussi ses limites. Pour répondre à ses besoins en compétences techniques, l'UMR doit construire une stratégie avec des partenaires, dans le cadre d'une approche pensée conjointement. L'Université Paris-Saclay est en demande de lignes de force pour développer une stratégie SHS. Il convient aussi d'approfondir la contribution des SHS dans la stratégie de recherche en intelligence artificielle.

Enfin, Pierre-Paul ZALIO signale que les discussions pourraient reprendre en vue de rééquilibrer le dispositif SHS dans le sud de l'Ile-de-France.

Patrice AKNIN demande si l'équipe de Cachan est plus fortement impliquée dans l'un des domaines développés dans le projet scientifique.

Christian BESSY répond qu'elle travaille plus particulièrement sur la sociologie du travail et des organisations et mène une réflexion autour des catégories de codage de la société.

Patrice AKNIN demande si le rapprochement pourrait se traduire par des projets communs à plusieurs équipes.

Christian BESSY répond que pour l'instant aucun projet ANR ou européen n'associe les membres de différents sites.

Patrice AKNIN estime qu'il faudrait sans doute s'orienter dans cette voie.

Christian BESSY signale que le séminaire résidentiel de septembre a pour objet de réfléchir à de nouveaux projets. Le laboratoire travaille beaucoup avec des juristes et souhaite renforcer l'interdisciplinarité sur l'ensemble du plateau de Saclay.

2. LBPA (Laboratoire de Biologie et Pharmacologie Appliquée)

L'examen de ce point est reporté, en raison d'un cas de force majeure.

V. Accompagnement RH des enseignants-chercheurs et des enseignants

Claire LARTIGUE rappelle que la démarche a pour objectif de :

- préserver un cadre de qualité pour le corps académique ;
- conserver l'excellence en pédagogie et en recherche ;
- accompagner les enseignants-chercheurs dans leur carrière en valorisant toutes les activités ;
- maîtriser la charge d'enseignement.

Elle comprend notamment :

- la prolongation du dispositif d'accompagnement des jeunes maîtres de conférences au-delà des trois premières années suivant le recrutement;
- la mise en place d'un dispositif d'accompagnement de la carrière à travers notamment un bilan des activités sur la base du référentiel en cours de discussion avec le ministère, un allègement des heures d'enseignement pour reprise d'activité de recherche, la priorité donnée à des contrats doctoraux, le programme Booster, du coaching, etc.;
- la mise en place d'un référentiel de charge et de primes de valorisation des activités.

Alain ASPECT s'interroge sur la possibilité de créer un IUF local pour les enseignants-chercheurs en recherche active et, pour ceux qui ont abandonné cette recherche active, de demander l'application d'un service lourd.

Christine PAULIN estime que ces mécanismes d'accompagnement doivent être mis en place au niveau de l'Université Paris-Saclay plutôt que d'une composante.

Pierre-Paul ZALIO observe que ces mesures vont dans l'esprit d'un IUF. Les « ERC-tracks » permettent aussi d'accompagner ceux qui portent un projet ou ont subi un échec sur un projet ERC.

Lors du comité de direction du CNRS, Antoine Petit a souligné sa volonté de favoriser la présence des chercheurs dans l'enseignement et de conduire une politique plus ciblée d'accès aux délégations. Il faut agir de manière coordonnée, mais les établissements composantes conservent la maîtrise de la politique RH et la pluralité des positions d'emploi constitue une richesse pour Paris-Saclay.

La protection donnée aux enseignants-chercheurs par leur statut a provoqué leur isolement dans le dialogue RH. Ce dispositif vise à construire un nouveau cadre pour favoriser de meilleures conditions de travail et des carrières à très haut niveau de recherche et de publications.

Alain ASPECT souligne qu'il faut distinguer la décharge automatique des jeunes maîtres de conférences d'un IUF local qui repose sur une évaluation compétitive. En outre, le Pack ERC/ANR reste une démarche ponctuelle. Il serait donc souhaitable de lancer une expérimentation locale.

Pierre-Paul ZALIO considère que les dispositifs compétitifs doivent rester des dispositifs d'amorçage afin de ne pas créer une segmentation interne.

Christine PAULIN ajoute qu'il ne faut pas développer un phénomène de compétition.

Pierre-Paul ZALIO confirme que l'objectif n'est pas de créer du dumping entre les membres de Paris-Saclay, mais de revoir le cadre aujourd'hui débordé de toutes parts.

Patrice AKNIN estime que la délégation est intéressante, tout comme les missions dans le secteur privé.

Pierre-Paul ZALIO indique que les mises à disposition dans l'industrie existent, mais elles présentent un risque financier important, car les personnels peuvent revenir à tout moment.

VI. Questions diverses

Keitaro NAKATANI annonce le recrutement de cinq maîtres de conférences :

- Pauline Thome de Becdelièvre en Sciences de gestion ;
- Amélie Fau en Méthodes numériques et approches multi-physiques ;
- Rémi Tesson en Mathématiques ;
- Pierre-Etienne Lévy en Electronique de puissance ;
- Morgan Almanza en Physique de la conversion d'énergie.

Par ailleurs, Hubert Comon-Lundh, André de Palma et Frédéric Ragueneau ont obtenu une délégation CNRS, et Emmanuelle Deleporte un CRCT.

Pierre-Paul ZALIO signale également que Ludovic Chamoin et Alain Finkel ont obtenu un IUF.

Enfin, Keitaro NAKATANI indique que cinq projets ont été sélectionnés dans le cadre du programme Booster, dans des domaines variés, pour des montants jusqu'à 15 000 euros par an sur deux ans. Un projet a été inscrit sur liste complémentaire.

La séance est levée à 12 heures 20.